



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Radio Bleue

Question écrite n° 17959

Texte de la question

M. Jacques Pelissard appelle l'attention de M. le ministre de la communication sur la situation de la station radiophonique Radio Bleue. Cette station du service public qui diffuse exclusivement des oeuvres francaises est tres appreciee de ses auditeurs, et plus particulierement de ceux du troisieme age. Malheureusement Radio Bleue emet en ondes moyennes et, de ce fait, ses emissions souffrent d'une qualite sonore mediocre, celles-ci ne pouvant etre captees dans des conditions acceptables dans de nombreuses regions de France, et tout specialement dans le Jura. Pour remedier a cet etat de fait, la seule solution adaptee parait etre la diffusion de ses programmes en modulation de frequence. Radio Bleue a d'ailleurs lance un appel aupres de ses auditeurs afin de la soutenir dans sa volonte d'emettre sur cette longueur d'ondes. Il lui demande donc de bien vouloir lui preciser les mesures qu'il entend prendre afin de permettre a Radio Bleue d'emettre en modulation de frequence, ce qui assurerait la survie de cette station de radio.

Texte de la réponse

Conformement aux dispositions de l'article 26 de la loi no 86-1 067 du 30 septembre 1986 modifiee relative a la liberte de communication, le Conseil superieur de l'audiovisuel a la possibilite d'attribuer, en priorite, l'usage d'une frequence aux societes nationales de programme pour l'accomplissement de leurs missions de service public. Conscient de l'importance du programme developpe par Radio Bleue, le ministere de la Communication a, dans un premier temps, souhaite faire application de l'article 26 precite afin de permettre a cette radio de diffuser a Paris sur la bande F.M. Depuis, de nombreuses autres candidatures a la meme frequence, dont certaines egalement tres serieuses, se sont manifestees. Le Gouvernement a donc prefere laisser le Conseil superieur de l'audiovisuel apprecier l'interet de chacun des projets en presence, notamment au regard des besoins de public et du pluralisme des programmes.

Données clés

Auteur : [M. Pélissard Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17959

Rubrique : Radio

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 septembre 1994, page 4424

Réponse publiée le : 26 septembre 1994, page 4766